

ANNEXE II - 2

DEFINITION DES EPREUVES

E1 - METALLURGIE

Epreuve écrite durée : 3 heures, coefficient : 1

Cette épreuve théorique permet de vérifier que le candidat a acquis les connaissances élémentaires sur les produits, leurs propriétés et les anomalies liées à leur mode de fabrication et de transformation.

Cette épreuve porte sur l'ensemble du programme de métallurgie. Elle comprend deux parties : l'une de métallurgie générale, l'autre de défautologie. Ces deux parties comportent chacune un nombre minimal de cinq questions. La durée totale de l'épreuve est de trois heures.

E2 - METHODES DE CONTROLE

Epreuve écrite coefficient : 1

L'épreuve écrite porte sur les connaissances générales des cinq méthodes de CND. Cette épreuve est basée sur les questions générales tronc commun de la COFREND. Elle comprend cinq questionnaires distincts. La durée maximale allouée par questionnaire est conforme au temps prescrit par les règles de la certification COFREND (deux minutes par question en moyenne - fascicule de documentation NF A 09-011). Le candidat subit seulement ce contrôle dans la ou les deux méthodes qu'il a pratiquées au cours de la période de formation en entreprise.

Nombre de questions par méthode :

- Ultrasons :	40 questions
- Courants de Foucault :	40 questions
- Radiographie :	40 questions
- Magnétoscopie :	30 questions
- Ressuage	30 questions

La note obtenue dans une méthode compte pour l'obtention de la qualification COFREND en vue de la certification dans cette méthode, sous réserve que cette note soit supérieure ou égale à 16/20.

E3 - EPREUVE PRATIQUE, prenant en compte la formation en milieu professionnel

Contrôle en cours de formation

Coefficient: 1

Partie A

Evaluation de la période de formation en milieu professionnel

L'organisation et la mise en oeuvre du contrôle non destructif, l'application des règles de sécurité, l'établissement des comptes-rendus et l'entretien de l'appareillage ne peuvent être réalisés, dans toute leur dimension, qu'en milieu industriel.

Les périodes de formation en entreprise ont pour but de développer les compétences du référentiel du domaine professionnel et de vérifier qu'elles ont été acquises par le candidat dans les conditions d'un contrôle industriel.

Préalablement à la période de formation en milieu professionnel, les objectifs sont fixés par les professeurs et les tuteurs de l'entreprise en annexe de la convention signée entre l'établissement et l'entreprise.

L'évaluation prend appui sur le travail réalisé par le candidat au cours de sa formation en entreprise et sur un dossier qu'il a élaboré visant principalement à décrire :

- les travaux effectués dans l'entreprise,
- les résultats et les comptes-rendus de contrôle.

Le dossier ne doit pas dépasser 10 pages (documents annexes non compris).

Au terme de la formation en milieu professionnel, les professeurs concernés et les tuteurs de l'entreprise déterminent conjointement, pour cette partie de l'épreuve, la note et l'appréciation qui seront proposées au jury.

Cette note tient compte de l'expérience acquise lors des travaux réalisés en entreprise et du dossier préparé par le candidat.

Partie B :

Evaluation de la pratique professionnelle dans l'établissement de formation

Le contrôle en cours de formation porte sur l'ensemble des travaux pratiques de métallurgie et des cinq méthodes de CND enseignées. La note finale tient compte de la répartition suivante : métallurgie 1/3, ensemble des méthodes de CND 2/3.